

Environnement : cessons d'agir sous le coup de l'émotion

Article paru dans l'édition du 04.10.07

La France est à la traîne dans l'analyse coûts-bénéfices de ses politiques publiques. C'est pourtant vital

Dans la plupart des pays d'Europe du Nord, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada, les mesures publiques concernant l'environnement sont systématiquement accompagnées d'une analyse des coûts et bénéfices attendus. Etablies à l'aide de méthodologies normalisées, ces analyses peuvent être contestées par les parties intéressées, discutées dans les médias, susciter des contre-expertises. En fournissant des points d'appui chiffrés, elles améliorent la qualité des débats, clarifient les véritables enjeux, et finalement contribuent à ce que seules soient prises des mesures efficaces.

Qu'en est-il en France ? Nous figurons hélas parmi les pays occidentaux les moins avancés dans ce genre de démarche. Peu d'administrations évaluent l'impact de leurs politiques, rarement de façon transparente et publique. En ce qui concerne l'information donnée sur les études d'impact, une étude de la Commission européenne (programme Better Regulation, 2005) classe notre pays au tout dernier rang des pays de l'Union, avec le Portugal et Chypre... Or, seules des analyses de ce type permettent de définir les priorités puis d'utiliser nos ressources de manière pertinente.

Soyons plus précis. Si l'on envisage par exemple de limiter la pollution industrielle dans une ville, il est nécessaire de comparer les coûts économiques - diminution des profits pour les entreprises ou emplois menacés, par exemple - aux gains espérés en termes de santé et de qualité de vie. Ces derniers semblent a priori difficiles à estimer. On dispose cependant de données sur les loyers, ou les transactions immobilières, qui permettent de mesurer précisément ce que chaque ménage est prêt à payer pour s'éloigner d'une usine polluante. De façon plus directe, on peut comparer les dépenses de santé dans des zones différentes et obtenir ainsi des informations sur les coûts de la pollution. En fait, les économistes ont développé depuis longtemps des méthodes de ce type, fondées sur des principes simples et robustes, et qui permettent d'évaluer en termes monétaires des gains en matière de qualité de l'environnement ou de santé humaine.

Ces calculs peuvent paraître insolites, ou contraires à l'éthique : l'on est peu familiarisé avec l'idée de donner un prix à la santé ou à la vie. Pourtant, c'est ce que fait implicitement chaque gouvernement lorsqu'il décide d'une politique environnementale : il met en balance des coûts induits, généralement de caractère économique, et des gains environnementaux de natures très diverses. Rendre publics les éléments de cette comparaison, c'est donc limiter la discrétion des décideurs, et les soustraire au pouvoir des lobbies ; c'est aussi permettre la comparaison de différentes mesures, et la définition de priorités.

Le rapport Stern sur le changement climatique, mené selon les principes de l'analyse coûts-bénéfices, a éclairé l'opinion publique et les décideurs sur les questions d'environnement, et a nourri des débats de qualité. Aux Etats-Unis, des études comparant coûts et bénéfices en matière de dépollution des sols ont montré que certains chantiers étaient souhaitables et d'autres absurdement coûteux. En France, de telles analyses permettraient de donner de la cohérence aux décisions prises en matière de risques technologiques, dans les 600 établissements industriels dits Seveso à « hauts risques ».

Concluons donc par un appel. Le Grenelle de l'environnement a discuté de multiples mesures de politique environnementale. Prenons un peu de recul : rendons obligatoires l'évaluation de

ces politiques environnementales. Faute de quoi l'émotion continuera à gouverner les débats : un accident tragique, répercuté par les médias aux heures de grande écoute, et l'on dépensera des millions d'euros pour se protéger d'un risque peut-être surévalué ; un lobby professionnel à l'action aussi discrète qu'efficace, et l'on sous-estimera un autre danger, peut-être beaucoup plus grave...

François Salanié Nicolas Treich